

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Formation certifiante :
93 % de réussite à l'examen

**1 an pour finaliser votre projet
d'installation en agriculture
paysanne en Poitou-Charentes**

De janvier à
novembre 2027



**70% DE
STAGE DANS
1 À 3 FERMES**

**24 JOURNÉES
DE
FORMATIONS**

**UN PARCOURS
PERSONNALISÉ**

Une formation de :

En partenariat avec :

Financé par :

Pour qui ?

- Avoir un projet économique d'installation agricole en Poitou-Charentes
- Avec ou sans diplôme agricole
- Avoir choisi sa ou ses productions principales
- Avoir déterminé son territoire d'installation (~ 50km)
- Être inscrit.e à France travail
- Avoir la capacité à suivre une formation pendant 1 an
- Être véhiculé.e, avoir accès à un ordinateur

Quels objectifs ?

- Structurer son projet d'installation
- Adapter son activité à la réalité agricole du territoire choisi
- Savoir mobiliser les ressources du réseau
- Faire des choix techniques et stratégiques pour sa future activité
- Maîtriser les gestes techniques de son activité

Coût de la formation

- Formation financée par la Région
- Possibilité d'une rémunération stagiaire, sinon indemnisé.e par France Travail

Paroles d'accueillant.es :

“ Un stage long permet de voir toutes les saisons et de créer un lien fort avec l'apprenante pour l'aider à construire son projet.”

“ Notre accompagnement ne s'arrête pas avec la fin du stage, c'est un partenariat qui se profile.”



Concrètement

- **70 % de stage dans 1 à 3 fermes à temps plein :**
 - chez des paysan.nes accueillant.es qui vous accompagnent et vous forment pour votre future activité
- **24 journées de formation collective**
 - Comprendre l'agriculture paysanne, dimensionner son projet économiquement, identifier son marché, comprendre les statuts juridiques, sociaux et fiscaux, appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien, ...
- **un parcours personnalisé composé de :**
 - Temps de construction de projet : accompagnement individuel, travail personnel sur le projet, construction de son réseau, ...
 - Temps réflexif : 1 fois par mois avec l'accueillant.e pour faire le point sur le stage
 - Formations complémentaires en fonction des besoins

Pour consulter les CGS et le règlement intérieur :
www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Nouvelle-Aquitaine

Modalités d'accès aux personnes en situation
de handicap : nous contacter

Parole de stagiaire :

" Cela m'a permis d'affiner mes choix techniques, de bien mûrir mon installation, grâce aux formations et aux échanges lors des regroupements, et aussi lors des stages en ferme."



Vous souhaitez candidater ?

- **Participez à un accueil collectif de présentation de la formation :**
 - jeudi 6 août à Chauvigny (86) de 10 h à 12 h
 - jeudi 10 septembre à La Rochelle (17) de 17h30 à 19h30
 - vendredi 25 septembre à Saint Pardoux (79) de 10h00 à 12h00
 - jeudi 8 octobre à Puymoyen (16) de 10h00 à 12h00
- **Déposez votre dossier de candidature :**
15 octobre 2026 à eapadearterremer@gmail.com
- **Les entretiens de sélection : première semaine de novembre 2026 à**
POITIERS (86), MELLE (79), PUYMOYEN (16), SAINT JEAN D'ANGELY (17)
- **Validation du choix des stages mi-novembre.**
- **Démarrage de la formation en janvier 2027.**



Entreprendre en agriculture paysanne est
une formation qui existe sur d'autres
territoires de la région Nouvelle-Aquitaine :

En Dordogne, portée par la Maison des
paysans

En Limousin, portée par l'ADEAR Limousin

Dans le Bearn, portée par l'ABDEA

Dans le Pays Basque, portée par TREBATU



Contactez l'ADEAR Terre-Mer
Par mail : eapadearterremer@gmail.com
Par téléphone : 06 66 51 35 10

Plus d'info sur notre site :
agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Nouvelle-Aquitaine

